

**COMMUNE DE BURDINNE**

**DECLARATION RELATIVE AUX DERNIERES VOLONTES QUANT AU MODE DE SEPULTURE .**

Je soussigné :

Demeurant à :

Déclare à l'Officier de l'Etat Civil de la commune de Burdinne

Faire le choix, quant au mode de sépulture, de :

- l'inhumation.
- la crémation suivie de la dispersion des cendres sur la parcelle du cimetière réservée à cet effet.
- la crémation suivie de la dispersion des cendres en mer territoriale belge.
- la crémation suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière.
- la crémation suivie du placement des cendres dans un columbarium.
- la crémation suivie de la dispersion des cendres à un endroit autre que le cimetière ou la mer territoriale belge.
- la crémation suivie de l'inhumation des cendres à un endroit autre que le cimetière.
- la crémation suivie de la conservation des cendres à un endroit autre que le cimetière.

Le contenu de la présente déclaration, faite de mon plein gré, constitue mes dernières volontés quant au mode de sépulture.

Fait à Burdinne, le

Signature